

Dossier de Presse



L'heure CIVIQUE



Saint-Palaisienne





La Ville de Saint-Palais-sur-Mer se met à l'heure civique !



Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

La Ville de **Saint-Palais-sur-Mer**, avec le soutien du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, lance le dispositif "L'Heure Civique" initié par l'Association "Voisins Solidaires".

Cette initiative solidaire vise à encourager les **Saint-Palaisiens** à offrir une heure par mois de leur temps pour une action de solidarité en faveur d'un voisin ou d'un habitant de leur commune.



L'heure
CiViQUE
Saint-Palaisienne



Tousentraidés !

La crise sanitaire que nous connaissons depuis plus d'un an a révélé **un formidable élan de solidarité et de générosité** chez de nombreux citoyens.

Les différents appels à l'entraide exprimés à l'échelle locale et nationale, ont suscité **de nombreuses initiatives citoyennes** telles que la fabrication de masques, la confection de sur-blouses pour les soignants, la livraison de courses pour les personnes les plus fragiles... qui ont permis **le tissage d'un véritable lien social** dans un contexte peu propice à son développement.

Pour être efficace, la solidarité doit reposer sur trois piliers qui se veulent complémentaires : **la solidarité naturelle** • La famille, **la solidarité organisée** • Les institutions, les associations, les entreprises et **la solidarité spontanée**, informelle • par exemple le voisinage.

Aujourd'hui la ville de **Saint-Palais-sur-Mer** souhaite aller encore plus loin et inscrire durablement cette volonté d'entraide. C'est pourquoi notre collectivité s'est associée avec l'Association Voisins Solidaires pour lancer l'opération "**L'heure Civique**", un dispositif simple pour favoriser et accompagner toutes les bonnes volontés.

L'heure civique se veut avant tout comme **une nouvelle étape d'un engagement citoyen fort**, afin que tous ensemble, nous prolongions ce bel élan de solidarité !





**La
Solidarité,
L'affaire
de tous !**

Encourager et faciliter l'entraide à Saint-Palais-sur-Mer

La Municipalité souhaite offrir aux **Saint-Palaisiens** via l'Heure Civique, les moyens de se porter volontaire bénévolement et d'aider ainsi les personnes dans leur vie quotidienne.

Cette initiative a pour objectif d'encourager les Saint-Palaisiens à donner une heure par mois de leur temps pour une action citoyenne en faveur de leur quartier, leur commune ou pour aider tout simplement quelqu'un dans le besoin.

**L'heure
CIVIQUE**
Saint-Palaisienne

L'Heure Civique, Comment ça fonctionne ?



SAINT-PALAIS-SUR-MER EST "COMMUNE PARTENAIRE" DE L'HEURE CIVIQUE

La ville possède sa propre plateforme :

saint-palais.lheurecivique.fr

La commune met en place des référents locaux dont le but est de recenser l'ensemble des besoins répertoriés sur sa commune, que ce soit auprès de ses concitoyens ou de ses associations locales.

LE CITOYEN S'INSCRIT SUR LA PLATEFORME

À la suite de son inscription sur la plateforme, il est invité à une visio de présentation du dispositif.

Un entretien téléphonique lui est ensuite proposé pour définir son périmètre d'action.

Deux façons d'agir : soit de manière organisée en fonction des besoins des associations, soit de manière individuelle vis-à-vis du voisinage.

IL EST TEMPS DE PASSER A L'ACTION !

En fonction des besoins recensés par les référents, la commune met en relation les personnes offrant une heure de leur temps pour une action solidaire avec les personnes situées à proximité ou une association locale, ayant un besoin précis.

Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !



Aide au bricolage



Apprendre internet



Faire les courses



Tenir compagnie

Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de nous engager dans la durée.
L'heure Civique permettra aux citoyens de trouver facilement, près de chez eux et sans
contrainte, des occasions de rendre service et ils pourront choisir les gestes de solidarité qui
leurs conviennent ! L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux...



Contact



Mairie de Saint-Palais-sur-Mer
1 Avenue de Courlay
17420 Saint-Palais-sur-Mer

Centre Communal d'Action Sociale
(CCAS)
ccas@stpalaissurmer.fr
05 46 23 56 53



L'heure
CiViQUE
Saint-Palaisienne

